

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames. — 30
Faits divers. — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

Par s'abonne :

A PARIS,
Chez M. SAVAS-LAPITTE 46,
Place de la Bourse, 3.

ABONNEMENT.

Sommaire :

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Poste :

Un an. 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
EWIG, r. Amboise-Richel, 9 ;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 32.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1^{er} Juillet 1881.

Bulletin politique.

Il y a quelques semaines, dit l'Union, qu'un cri d'alarme s'échappait de nos lèvres.

Un écrivain de grand mérite venait de nous dévoiler une plaie béante au flanc de notre pays, une brèche ouverte dans nos remparts. Nous n'avons pas regardé de quels rangs partait cette effrayante révélation, nous n'avons pas considéré si son auteur, M. Judet, partageait nos principes et nos espérances politiques ; nous avons vu avec lui un danger pour la patrie, et nous avons associé nos voix à la voix courageuse et sincère qui signalait le péril imminent.

Il s'agissait d'intérêts si graves que notre appel ne pouvait demeurer sans écho. Grâce à Dieu, rien de ce qui touche à la défense et à la sûreté du territoire ne rencontre l'indifférence publique.

Aussi voyons-nous sans surprise que, au Sénat, la commission du budget s'est émue des révélations sur lesquelles nous avons instamment appelé l'attention des pouvoirs publics. La commission n'a pas appris sans stupeur que la défense de nos nouvelles frontières, la construction des forts, cette vaste entreprise de protection nécessaire poursuivie pendant sept ans par le général Séré de Rivières, et pour lequel la France épuisée n'a pas marchandé son or, était interrompue depuis que M. Farre est ministre de la guerre, interrompue au mépris de la volonté nationale unanime, précise et ardente sur ce point.

La commission a constaté que le comité spécial composé de nos plus grands noms militaires et chargé par M. Thiers de ce travail capital avait été silencieusement dissout et remplacé par un conseil restreint où siégeait M. Gambetta, composé de quel-

ques employés supérieurs du ministère de la guerre, sans compétence et sans indépendance ; que ce conseil a contremandé les travaux commencés et, pour plaire à M. Farre, abandonné les plans suivis, modifiant selon son caprice le système de défense, réduisant à une seule les lignes protectrices de la frontière, et supprimant tout point d'appui pour une retraite stratégique.

La commission sénatoriale s'est alarmée d'apprendre que l'arbitraire d'un ministre trop docile à M. Gambetta avait si gravement compromis nos intérêts nationaux.

Les spécialistes surtout n'ont pas appris sans une véritable stupeur que le comité Farre-Gambetta avait décidé de fortifier Nancy et de transformer en place de guerre une ville qui, par le fait même de sa situation, ne peut être utilement défendue contre l'artillerie.

L'émotion causée par ces découvertes a mécontenté le César de Belleville. La République française a tenu, sans aucun succès, de disculper le général Farre. Elle a prétendu que le nouveau comité ne s'éloignait pas sensiblement des plans rédigés par l'ancien, et que notamment le projet de fortifier Nancy avait reçu l'approbation du général Séré de Rivières. Mais celui-ci recuse bien haut toute solidarité dans une décision qui compromettrait à ses yeux les intérêts de la défense nationale en substituant une entreprise inutile à la création nécessaire, urgente, d'une seconde ligne de défense, abandonnée, trop abandonnée.

Nous avons parlé des protestations unanimes que soulevait à Roubaix l'interdiction des processions. Les journaux d'aujourd'hui nous apportent d'intéressants détails sur ces imposantes manifestations catholiques.

Trois mille hommes se sont réunis dans une vaste salle de la ville ; c'est la première fois que l'on tient à Roubaix un meeting aussi considérable pour combattre un acte administratif dans une même pensée de résistance à l'arbitraire et au radicalisme.

Aussitôt le bureau constitué, M. Serépel Chrétien ouvre la séance en ces termes :

« L'interdiction des processions est une grave injure à notre foi religieuse et en même temps une amère douleur infligée à notre patriotisme.

« Tenir prisonnier dans son temple le Dieu de l'univers, lui refuser le droit dont jouit le dernier des habitants, le droit de circuler dans la rue, rompre violemment avec une tradition plusieurs fois séculaire, chère à toutes les familles de Roubaix, c'est porter une grave atteinte à l'éclat comme à la liberté et à l'action sociale du catholicisme. »

L'honorable orateur explique pourquoi l'arrêté municipal afflige profondément la population de Roubaix et termine en ces termes : « Messieurs, unissons-nous tous dans une même pensée pour protester contre l'arrêté municipal du 15 juin. »

Ces paroles sont fréquemment interrompues par les approbations et les applaudissements de toutes les personnes présentes à la réunion.

La parole est ensuite donnée à M. Raffet, avocat.

Son discours expose très-heureusement la question qui passionne en ce moment les habitants de Roubaix. La péroraison, pleine de chaleur entraînant et de mouvement, a été vigoureusement applaudie.

M. le président donne lecture ensuite de la protestation qui doit être présentée au nom de l'assemblée :

Un grand nombre d'habitants de Roubaix, assemblés en réunion privée le 27 juin 1881,

Considérant :
« Que la sortie de la procession du 19 juin n'était pas de nature à « provoquer » des manifestations en sens contraire ;

« Qu'il est certain que la manifestation en sens contraire, annoncée dès le 17 juin, avait été « organisée » dans le but unique de porter atteinte à la liberté de conscience, d'outrager un culte légalement reconnu par l'Etat et pratiqué par la presque totalité des habitants de Roubaix ;

« Que s'il s'est produit des collisions, c'est uniquement parce que l'autorité municipale a négligé d'assurer, comme elle le devait, la sécurité publique ;

méprisants, des paroles outrageantes, des allusions blessantes, je saurais me préserver des défaillances et persévérer dans la voie de l'honneur.

Et je me répondais : Non, je ne suis pas un de ces êtres pusillanimes qui ne savent pratiquer la vertu qu'à la condition qu'elle ne leur coûte aucun effort ; la place qu'il s'agit pour moi de reconquérir parmi ceux qui sont en droit de porter la tête haute, vaut bien les concessions et les sacrifices qu'il me faudra faire ; je me sens assez d'énergie pour affronter les écueils et surmonter les obstacles.

Viennent les déboires et les jouissances d'amour-propre, je saurai les supporter ; qu'on s'écarte de moi avec dégoût, qu'on détourne sa main de la mienne, eh bien ! j'accepterai ces chagrins sans être découragé.

Ma persévérance est à l'épreuve de tout ; je finirai par vaincre le mauvais vouloir et les défiances, et s'il y a des réserves à ce droit de cité que j'ambitionne parmi ceux dont le passé est sans souillure, j'aurai pour me consoler le contentement de moi-même et le témoignage de ma conscience.

J'étais encore jeune ; je jouissais d'une santé robuste ; j'avais appris un métier dans lequel j'étais assez habile pour être à peu près certain de ne pas manquer d'ouvrage.

J'avais de plus en moi deux grandes forces qui pouvaient me rassurer contre les tentations mauvaises.

« Que, d'ailleurs, l'ordre public n'a pas été sérieusement troublé ;
« Considérant que les processions ont toujours été en honneur à Roubaix ;
« Qu'elles sont conformes au vœu de l'immense majorité des habitants ;
« Qu'elles constituent pour le commerce local une source de profits considérables ;
« Que leur interdiction est attentatoire à la liberté des consciences et aux droits des citoyens ;
« Se font un devoir de protester contre l'arrêté municipal du 25 juin 1881 et chargent les soussignés de remettre entre les mains de l'autorité municipale la présente protestation. »

Cette protestation est votée par acclamation et ce n'est qu'à grand-peine que le bureau a réussi à empêcher l'assistance de se transporter en masse à l'Hôtel-de-Ville et même au domicile de M. le maire à qui on désirait généralement remettre en mains propres la protestation.

M. Flipo, adjoint, qui seul a reçu la délégation, a dit que la protestation avait été lue par l'autorité et qu'elle serait examinée en conseil.

En attendant, M. Flipo ayant déclaré qu'il ne lui paraissait pas possible que la municipalité résistât à un vœu qui serait celui de la plus grande partie de la population, un pétitionnement général a été immédiatement décidé.

Au moment où les délégués sont sortis de l'Hôtel-de-Ville, la foule compacte qui stationnait sur la place et qui s'était encore accrue pendant leur entrevue avec M. Pierre Flipo, les a accueillis par de chaleureuses acclamations, et aux cris répétés de : Vive les délégués ! Vive la liberté !

C'est aussi au cri de : Vive la liberté ! que l'on s'est séparé.

Chronique générale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Hier, à 2 heures, il y avait grande affluence au Palais-Bourbon, pour la discussion sur les affaires d'Algérie.

Trois ordres du jour, dit-on, devaient être

J'avais contracté le goût du travail qui ne fait pas seulement vivre, mais encore fait aimer la vie et entretient l'hygiène de l'âme ; j'avais peu de besoins ; moi qui avais passé autrefois par tous les raffinements du luxe et du bien-être, je n'en éprouvais pas la privation.

J'avais supporté sans en souffrir le régime tout spartiate de la prison, et je me serais encore facilement contenté, s'il l'avait fallu, de la même couche dure, de la même nourriture frugale ; j'étais sûr de ne pas me laisser aller à ces convoitises qui font oublier la délicatesse à tant de gens.

Je savais que mon père était à Paris ; le directeur de la maison centrale m'avait donné son adresse ; je m'empressai d'y courir.

Je m'attendais à un accueil sévère, mais j'étais décidé à rentrer en grâce auprès de lui, à lui prouver que j'avais cessé de mériter son mépris.

D'ailleurs, je considérais comme un devoir d'implorer ses conseils au début d'une carrière nouvelle.

Mon père était absent ; on ne put me dire où il était, mais j'appris que quinze jours environ s'écouleraient avant son retour ; j'appris aussi qu'il sortait habituellement de très-bon matin pour aller à son travail et qu'il était très-estimé de tous ceux qui le connaissaient.

Pauvre père, il avait à son âge la vie laborieuse d'un jeune homme, et je me serais plaint de la lourdeur de ma tâche !

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

TROISIÈME PARTIE

LA RÉHABILITATION

CHAPITRE XX

LA RENTRÉE DANS LA SOCIÉTÉ

L'ivresse de la délivrance une fois passée, je me mis à réfléchir froidement à ma situation dans le monde.

L'expiation du prisonnier n'est pas complètement terminée quand l'heure de l'élargissement a sonné pour lui ; il a son dossier dans les casiers judiciaires, et le terrible secret qui y est consigné peut transpirer dans la société à laquelle il est mêlé ; on prétend que le séjour de la prison imprime sur le visage des détenus un cachet commun qui les trahit aux yeux expérimentés.

La crainte de la triste découverte est à elle seule bien pénible et suffit parfois pour le dénoncer à une attention soupçonneuse.

Le passé du libéré tient en défiance contre lui ; avant de lui donner sa confiance et son estime, on lui demande plus qu'à d'autres, et c'est justice.

Est-ce donc par suite des difficultés qu'il rencontre sur sa route que les prisons se rouvrent si souvent pour ceux qui en sont déjà sortis, et que le chiffre des récidivistes figure dans de si effrayantes proportions sur la liste des condamnés ? C'est là le prétexte, non la cause.

Celui qui marche armé d'une forte résolution, ne se laisse point rebuter par la première épreuve, et finit toujours par triompher des obstacles ; il trouve toujours des auxiliaires qui l'aident à se relever de sa déchéance ; la grande affaire, c'est de vouloir ; si le vice porte son signal avec lui, l'honnêteté a aussi le sien qui se lit sur son visage, se produit dans ses paroles, dans ses actes, et en fin de compte impose la conviction aux esprits les plus prévenus.

Que quelques-uns s'obstinent à le tenir en suspicion et lui refusent l'amnistie qu'il a conquise par son repentir, il s'en consolera en pensant que ceux qui n'ont pas failli ne sont pas toujours à l'abri du dénigrement et ne se croient pas pour cela obligés de mériter les accusations qu'on dirige contre eux.

Je m'attendais à des luttes ; j'y étais préparé et, comme le soldat qui examine ses armes avant d'engager la bataille, j'interrogeais ma conscience. Je me demandais si, en présence des regards

déposés à la suite du débat sur l'interpellation Jacques.

L'on, émanant de l'extrême gauche et de l'Union républicaine, blâme M. Albert Grévy et le commandement militaire.

L'autre, dû à l'initiative de la gauche républicaine, exprime l'espérance que des mesures énergiques seront prises pour « pacifier » l'Algérie.

Le troisième, rédigé par la droite, rend M. Albert Grévy directement responsable des fautes commises et de leurs conséquences désastreuses.

Voici le texte de l'ordre du jour qui a été déposé par la gauche républicaine :

« La Chambre, prenant en considération les observations sur le gouvernement et confidente dans les déclarations du ministère s'engageant à prendre les mesures les plus promptes pour prévenir le retour des événements qui ont désolé l'Algérie, passe à l'ordre du jour. »

Mustapha-ben-Ismaïl et le général Elias ont assisté à la séance jusqu'à cinq heures.

Le général de Gallifet, qui a été mandé à Paris par dépêche télégraphique, a eu une entrevue très-prolongée avec M. Gambetta.

En sortant du Palais-Bourbon, le général s'est rendu au ministère de la guerre où il s'est entretenu avec le général Farre des affaires d'Algérie.

On disait à ce sujet que le général de Gallifet allait être envoyé en mission en Algérie.

Hier matin ont eu lieu à Rueil les obsèques de M. Dufaure. Une affluence considérable de députés, de sénateurs et de personnalités du monde politique et du journalisme s'y était portée.

À la gare Saint-Lazare on a dû organiser des trains supplémentaires.

À onze heures et demie, le convoi funèbre s'est mis en marche.

Le commandant Fayet représentait le Président de la République.

Conformément à la volonté du défunt, aucun discours n'a été prononcé.

Après la cérémonie, le cercueil a été déposé dans un caveau de l'église de Rueil, où il restera jusqu'à demain samedi.

Le corps de M. Dufaure sera transporté à Grézac (Charente-Inférieure).

Mustapha-Bey a visité l'église du Sacré-Coeur, à Montmartre.

Le R. P. Rey, supérieur des Oblats chargés des soins du culte, a manifesté son étonnement :

— Comment, vous, un musulman !

— Oui, mais il ne s'agit pas de religion ; c'est un monument élevé à l'Être-Suprême, et je crois en Dieu.

Avant de partir, il a laissé une bourse contenant 300 fr. pour les pauvres.

Nos rapports avec Constantinople. — Il est

C'était l'heure où Paris s'illumine de l'éclat du gaz ; je me mis à errer à l'aventure ; j'éprouvais une impression singulière au milieu de ce va-et-vient de la foule qui se croisait à mes côtés ; le hasard de ma promenade m'entraîna vers les grands quartiers qui m'étaient familiers à l'époque de ma prospérité.

Je voulais voir quelles sensations ces lieux et ces souvenirs éveillaient en moi, si mes résolutions ne seraient pas ébranlées par le spectacle du tumulte et de l'éblouissement du boulevard.

C'étaient bien les mêmes magasins splendides avec les tentations de leurs richesses, les mêmes cafés ruisselants de dorures, gorgés de consommateurs, où j'avais passé tant de soirées, le même défilé de promeneurs auquel j'avais été mêlé.

Rien n'était changé, et cependant quelle différence dans la façon dont je regardais tout cela !

Je n'éprouvais aucune séduction, aucune admiration. Je restais froid, indifférent ; c'était sous l'impression d'idées toutes nouvelles que j'envisageais ce mouvement, ces magnificences dont je m'étais figuré naguère ne pouvoir jamais me passer.

Je rencontrai des visages de connaissance et me détournai pour les éviter ; était-ce l'altération de mes traits ou la simplicité de mon costume qui me rendait méconnaissable ? Je ne sais, mais personne ne fit attention à moi.

inexact que M. de Mouy doive remplacer M. Tissot à Constantinople.

Mais ce qui est vrai, c'est que M. Tissot s'est éloigné de Constantinople avec intention, sans même demander une audience de congé au Sultan, contrairement à tous les usages diplomatiques, et pour ces deux motifs :

Le premier, parce que le Sultan a rappelé au pouvoir l'ancien gouverneur de Salonique, révoqué de ce poste sur la demande de la France et de l'Allemagne après l'assassinat des deux consuls ; le second, à cause des armements de la Porte dans la Tripolitaine, et ce malgré les protestations réitérées de M. Tissot.

Un dernier fait vient de prouver encore que la Porte ne néglige aucune occasion de nous montrer son animosité ; c'est un fait signalé au quai d'Orsay il y a quatre jours : l'attaché militaire français à l'ambassade de Constantinople ayant été envoyé en Syrie pour faire une visite aux chefs des Maronites, la route lui a été barrée, et par ordre supérieur les autorités turques l'ont poliment prié de rebrousser chemin.

Nous apprenons que, dans le cas où la Chambre viendrait soit à donner un bill d'indemnité à M. Albert Grévy, soit à émettre un vote de blâme contre le général Farre, un groupe de députés, parmi lesquels se trouvent des membres de l'Union républicaine, de la gauche républicaine et même de l'extrême gauche, proposera cette double combinaison :

1° Nommer M. de Freycinet gouverneur civil de l'Algérie, avec mission de s'occuper de toutes les réformes relatives aux chemins de fer, routes agricoles et forestières, ports et constructions ;

2° Confier au général de Gallifet la direction exclusive de toutes les forces militaires de terre et de mer et le soin de garantir la sécurité de la colonie contre toutes les incursions.

En somme, cela ferait deux autorités bien distinctes : le gouverneur militaire et le gouverneur civil.

La date des élections générales paraît définitivement fixée au dimanche 18 septembre prochain.

D'après des rapports adressés à la préfecture de police par des agents préposés à la surveillance politique, M^{lle} Louise Michel aurait été vue deux fois la semaine dernière à Ville-d'Avray. Les agents trop zélés de M. Andrieux auraient même prétendu que la célèbre révolutionnaire levait le plan de la maison de M. Gambetta.

Un de nos confrères a relevé de jolies notes sur M. Saint-Martin qui a interpellé le ministre de la marine à propos de l'intervention des troupes de mer dans les processions de la Fête-Dieu :

« Pour conserver son portefeuille et avec

Je m'éloignai satisfait de l'épreuve ; rien dans ce que j'avais vu n'avait provoqué en moi un regret ou une espérance.

Je m'étais engagé dans une des rues voisines du boulevard des Italiens, lorsque je me trouvais face à face avec un certain d'Aubril, fils d'un marchand de vins très-roturier de cette qui, sous ce nom d'emprunt, s'était glissé dans la société que je fréquentais.

C'était un garçon plein de morgue et de jactance, dont les prétentions n'étaient soutenues ni par le courage, ni par l'intelligence.

Sa qualité dominante était un aplomb insolent qui lui réussissait souvent, mais qui capitulait dès qu'on lui tenait tête.

J'avais entretenu avec lui une de ces liaisons auxquelles ne se mêle aucun attachement réel et je lui avais à plusieurs reprises prêté de l'argent qu'il avait toujours oublié de me rendre.

Son premier mouvement fut de m'éviter, mais il était trop près de moi pour feindre de ne pas me voir, peut-être aussi éprouvait-il une certaine satisfaction à jouer de mon abaissement.

J'éprouvai, à vrai dire, peu d'embarras devant lui, et l'observai avec quelque curiosité.

Il avait beaucoup plus vieilli que moi, l'atmosphère malsaine dans laquelle il vivait est plus mauvaise pour la santé que le séjour de la prison.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

une humilité véritablement triste, l'amiral Cloué a sacrifié à M. Saint-Martin M. le vice-amiral Périgot, l'un des plus vaillants et des plus distingués officiers de la marine française.

Or, ce M. Saint-Martin, que le malheur des temps a fait quelque chose, était ainsi jugé, en 1870, par ses amis politiques :

Avignon, 15 septembre 1870.

Préfet à Intérieur.

Jean Saint-Martin NE SERA PAS UN SOUS-PRÉFET SÉRIeux. Il mérite un poste, MAIS PAS CELUI-LÀ. POUJADE.

Avignon, 3 octobre 1870.

Préfet à Intérieur.

M. Jean Saint-Martin, avocat à Apt, ABSOLUMENT IMPOSSIBLE comme secrétaire-général (note fournie par Elzéar Pin). COMPROMIS RÉCÉMENT DANS UNE RIXE EN PUBLIC. EXTREMEMENT LÉGER ET COMPROMETTANT.

POUJADE.

Ces pièces sont extraites des dépêches télégraphiques publiées par la commission d'enquête.

Voilà l'homme qui, aujourd'hui, dénonce le vice-amiral Périgot et obtient contre le préfet de Lorient le concours du ministre de la marine !

Nous avons lu plusieurs des oraisons funèbres que les journaux républicains ont prononcées sur M. Dufaure. Il y a là une grande leçon pour les libéraux.

Voici, par exemple, comment s'exprime le *Citoyen de Paris* :

« Le vieil homme d'Etat vient de mourir, âgé de 83 ans. La classe ouvrière est délivrée de celui qui fut, avec Thiers, son plus haineux, son plus constant et son plus cruel ennemi.

Entré dans la vie politique en 1833, il a pu être ministre sous tous les régimes, sous Louis-Philippe comme sous Cavaignac, sous Louis Bonaparte comme sous Thiers et sous Mac-Mahon.

Il n'a jamais varié ; il a toujours été réactionnaire. Il n'a jamais eu un bon mouvement : on ne lui connaît pas un acte de générosité.

C'est lui qui, sous Bonaparte, en 1849, fut l'exécuteur des Sociétés ouvrières parisiennes ; c'est lui qui, sous Thiers, en 1872, fut l'exécuteur de l'Internationale française. Comme l'homme d'Horace, *Impavidum ferient ruinae*, on le trouvait à toutes les époques de réaction et de répression pour achever la démocratie accablée.

Avant de mourir, il défendit les Jésuites. C'était le couronnement de cette vie qu'il employa surtout à persécuter les socialistes.

Homme d'autorité, de sang et de haine, il emporte notre haine.

Nous donnerons la biographie de cet autre sinistre vieillard, de ce réactionnaire-type qui ne vécut que pour haïr et pour nuire. »

Nous trouvons aussi dans l'*Intransigeant* les lignes suivantes :

M. Dufaure a expiré hier dans sa quatre-vingt-quatrième année. Buffon ne nous avait pas appris que les crocodiles eussent la vie aussi longue.

L'idée de voir souffrir délectait seule ce vieux fauve qui n'a jamais cherché de satisfaction que dans la douleur d'autrui. Aux quatre chevaux réquisitionnés pour l'écartèlement de Damiens, il en aurait avec bonheur ajouté deux. Il serait mort de regret de n'avoir pu assister aux tortures de Jessa Helfmann que nous n'en serions que faiblement surpris. »

Il était réservé à M. Henri Rochefort de donner la note grossière.

On mande de Marseille, 30 juin :

« Le transport la *Guerrière* est rentré au port ce matin à 7 heures, venant de Tabarka avec 414 hommes du 18^e de ligne et 425 hommes du 57^e. »

« Le paquebot *Abd-el-Kader*, de la Compagnie Transatlantique, venant de Bizerte, est arrivé ce matin à 6 heures, ayant à bord le général Galland et 226 militaires de toutes armes. »

« Le transport la *Sarthe*, venant de Tabarka, a débarqué hier 974 hommes, 14 chevaux, des 22^e, 88^e et 96^e régiments d'infanterie de ligne. »

ALGÉRIE.

Les journaux algériens demandent l'opportunité et avec plus d'instances que jamais, une enquête sérieuse sur les événements qui désolent le sud de la province d'Oran. La *Vie* algérienne s'exprime ainsi :

« Et pendant que l'insurrection nous menace de tous les côtés à la fois ; pendant que nous frémissons en songeant que nous n'avons pas de troupes pour nous défendre ; bataillons quittent la terre africaine par la Tunisie et voguent vers la France, où les officielles ! »

« Cette incurie, cette mauvaise volonté, ce crime cachant décidément un piège. »

« Ah ! on ne nous tuera pas tous ; il restera bien quelqu'un pour crier bien haut : une enquête, une enquête, une enquête ! »

Les municipalités semblent disposées à suivre cet exemple. Déjà celle de Sidi-Bel-Abbès a adressé au Président de la République une lettre dans laquelle elle fait l'exposé de la situation et des causes qui, suivant elle, l'ont amenée.

D'après les nouvelles les plus récentes, Bou-Amama serait à Tismoulina, à 60 kil. à l'ouest de Géryville. Il essaierait de rompre les Trafis vers le Nord, mais il est en discussion avec eux pour le partage de son immense butin. Bou-Amama aurait offert de rendre les prisonniers européens. Si-Sliman travaille les Deli-Guil et les Hamyanes. Les Ouled-Sidi-Kalifa et les Beni-Mateur n'ont pas encore bougé, du moins en tant que tribus.

Les Laghouat-Ksel reprochent à Bou-Amama de les avoir laissés battre par la colonne Brunetière et se sont séparés de lui, mais ils gardent néanmoins une attitude hostile.

Les troubles, loin de s'apaiser en Algérie, prennent des proportions qui prouvent la nécessité d'une action aussi énergique que vive de la part du gouvernement français. En attendant, les colons et les Espagnols furent par milliers le théâtre de la guerre.

25 hussards, envoyés en reconnaissance à 30 kilomètres de Tiaret, n'ont plus donné signe de vie. Les gens de Tiaret et de Téniet demandent à cor et à cris qu'on leur donne des armes afin de s'organiser pour la défense. Le même langage est tenu par les habitants de Médéah, de Bogar, de Laghouat, A Milihanah, poste admirable qui commande toute la plaine du Chélif, il y en a tout 50 soldats plus ou moins valides !

Des secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Gabès du 40 au 16 juin.

Il semble qu'un grand bouleversement de sol se prépare dans le pays.

TUNISIE.

Tunis, 30 juin.

Les troubles qui ont motivé l'envoi à Sfax de 4,200 hommes de troupes tunisiennes paraissent avoir été assez sérieux. Le fanatisme musulman s'est montré très-surexcité contre les « roumirs », c'est-à-dire contre les chrétiens en général, et non pas seulement contre les Français.

Il y a eu des coups de fusil et plusieurs étrangers ont été blessés.

La présence de la canonnière française la *Chacal* a fort heureusement empêché de plus grands désordres.

La colonie française à Tunis considère comme nécessaire l'occupation de Gabès et de l'île Djerba, pour paralyser les excitations qui viennent de la Tripolitaine.

On croit ici que la France ferait bien d'envoyer un ou deux cuirassés à Tripoli.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux troupes qui ont pris part à la campagne de Tunis l'ordre du jour suivant :

« Officiers, sous-officiers et soldats. »

« Au moment où les troupes de Tunisie expéditionnaire de la frontière de Tunisie cessent leurs opérations, je suis heureux de reconnaître les services qu'elles ont rendus, de leur témoigner toute ma satisfaction et de leur féliciter sur les résultats obtenus. »

« Elles ont justifié pleinement la confiance que le pays avait eue en elles et que M. le Président de la République leur a

exprimait solennellement, il y a moins d'un an, en remettant leur drapeau à tous les corps de l'armée.

Dans tous les rangs on a rivalisé de patriotisme et d'ardeur pendant cette laborieuse campagne. Les soldats ont supporté avec courage les épreuves les plus dures dans une contrée inextricable, sous un climat pénible et au milieu d'incessantes intempéries; leurs efforts soutenus ont surmonté tous les obstacles; c'est avec joie que je les en félicite.

Mais, je ne dois pas moins féliciter leurs chefs, les officiers de tous grades, les fonctionnaires de tout ordre, dont le zèle, l'intelligence, l'ardeur et l'habileté ont su tirer un si bon parti de nos jeunes troupes.

Leurs soins incessants et leur paternelle vigilance ont maintenu un état de santé véritablement surprenant, eu égard aux circonstances et aux difficultés que présentaient les opérations.

J'adresse aussi des félicitations toutes spéciales au général Forgemol, dont le commandement supérieur a été exercé avec une rare sagesse; au général Delebèque, qui commandait la colonne principale d'opérations; au général Logerot, qui a su donner une énergique impulsion à ses troupes; au général Bréart, qui a si digne représenté notre pays dans des circonstances difficiles, ainsi qu'aux généraux et chefs de corps placés sous leurs ordres.

Ces services ne seront pas oubliés, la reconnaissance de la République est acquise à tous ceux qui ont pris part à cette campagne.

Le ministre de la guerre.
Signé : FARRE.

L'armée mériterait d'être louée par une voix plus autorisée que celle de M. le général Farre, qui ne pense qu'à la reconnaissance de la République.

Etranger.

TURQUIE. — On mande de Constantinople, 29 juin, soir :

Procès relatif à l'assassinat d'Abd-ul-Aziz. A l'audience d'aujourd'hui, après de longs débats, la cour a déclaré Mustapha, lulleur, Hadj-Ahmet, Mustapha-Djezaerli, garde-chambre, Fakri-Bey, chambellan, coupables d'assassinat, avec préméditation; Ali-Bery-Bey, Nedjib-Bey, officiers, Midhat-Pacha, Nouri-Pacha, Mahmoud-Pacha-Damad, coupables de complicité, et Seyid-Bey, Izzet-Bey, fonctionnaires du palais, coupables d'aide et d'assistance dans l'accomplissement du crime.

Constantinople, 29 juin. — Neuf accusés, Midhat-Pacha, Mahmoud-Pacha, Nouri-Pacha, Mustapha, Hadj-Ahmet, Mustapha-Djezaerli, Fakri-Bey, Ali-Bery-Bey et Nedjib-Bey sont condamnés à mort; les deux derniers accusés, âgés de dix ans de galères.

Chronique Locale et de l'Ouest.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur l'amendement de M. Lanauve au chapitre 8 bis du budget des dépenses du ministère de l'agriculture et du commerce.

M. Lanauve demandait un million pour venir en aide aux cultivateurs qui avaient perdu des bestiaux. Votants, 428. — Pour, 162; contre, 258. Le Chambre n'a pas adopté.

Ont voté pour : MM. Berger, Durfort de Civrac, comte de Maillé et de Soland.

A voté contre : M. Maillé.

N'ont pas pris part au vote : MM. Benoist et Janvier de la Motte.

Les quatre députés républicains d'Indre-et-Loire, MM. Belle, Joubert, Rivière et Wilson ont voté contre la demande de secours aux cultivateurs pour pertes de bestiaux.

Un journal républicain, le Bon Citoyen, de Tarare (Rhône), a publié les lignes suivantes dans son numéro du 26 juin :

« Malgré deux années d'averses, les processions de la Fête-Dieu ont pu avoir lieu dimanche dernier, dans nos deux paroisses, avec le cérémonial ordinaire des paroisses, avec le bruit que le Gaire. Le bruit avait circulé en ville que le conseil municipal de Tarare

avait voté leur suppression! Cette mesure aurait été un comble de stupidité de la part d'un Conseil où se fabrique la mous-seline. Nous comprenons très-bien la circulaire du général Farre, qui interdit d'envoyer les soldats aux processions; mais nous trouvons stupide qu'au nom de la liberté de conscience on demande leur suppression, et ceux qui font cette demande devraient bien s'en moquer, puisqu'ils n'y vont jamais!

» Républicains, nous fêterons le 4 juillet, peut-être avec une procession d'un autre genre, puisqu'on parle d'une cavalcade. Soyons donc tolérants si nous voulons qu'on le soit pour nous. »

Magnifique maxime que la municipalité de Saumur ferait bien de méditer, et surtout de mettre en pratique.

Hier soir, M. le maréchal de Mac-Mahon, ancien Président de la République, est passé à Saumur, se rendant à Saint-Germain-sur-Vienne, arrondissement de Chinon, au château de la famille Dupetit-Thouars.

Un garde particulier de la commune de T... (Maine-et-Loire) adresse la question suivante à l'Union de l'Ouest :

« Monsieur le Rédacteur,

» D'après un récent jugement du tribunal de Dreux, les gardes particuliers pourraient tirer et tuer les chiens courants, qu'ils prennent détruisant le gibier sur leur terrain de garde.

» Pourrait-il en être de même pour les chiens de ferme qui, pendant la nuit, se réunissent pour chasser et détruire le gibier dans les bois et dans les champs, attaquant même le bétail au pacage, sans qu'on puisse les saisir ni connaître leurs propriétaires? Il me semble que ces chiens devraient être classés, comme ils méritent, parmi les animaux malfaisants et nuisibles que la loi permet de détruire. Dans l'intérêt de la conservation du gibier et des produits de la terre, une réponse par la voie de votre estimable journal, Monsieur le Rédacteur, rendrait un grand service aux gardes particuliers en les instruisant sur ce point si intéressant.

» Agréer, etc. »

Nous renvoyons la question au comité consultatif de la Société centrale des chasseurs, ajoute l'Union de l'Ouest.

PHOTOGRAPHIE DE LA COMÈTE.

M. Jaussens a essayé de photographier la grande comète de 1881. Le succès a été complet. L'habile directeur de l'Observatoire de Meudon a présenté à ses collègues émerveillés deux clichés parfaitement exécutés. Le premier représente l'ensemble de la comète, et le second une série de photographies du noyau dont M. Jaussens a fait varier le temps de pose pour déterminer le pouvoir lumineux.

ANGERS.

A l'occasion de l'assemblée de Reculée, l'Union nautique d'Angers organise pour dimanche prochain, 3 juillet, à midi, des Régates qui auront lieu entre le pont de la Haute-Chaîne et celui du chemin de fer.

Une musique militaire prêtera son concours à cette fête nautique.

Le Patriote parle en ces termes de la représentation de Baron qui a eu lieu avant-hier soir à Angers :

« Encore un peu, et la représentation qu'a donnée Baron au Grand-Théâtre n'avait pas lieu par suite d'un retard inattendu dans la marche du train de Tours; d'ailleurs, à part Baron, — qui est toujours cet artiste consciencieux que tout Paris choie comme un enfant gâté, — et M^{lle} Devoux, dont les costumes et le minois sont ravissants, on peut dire que cette soirée a été assez insignifiante.

» Le plat de résistance, pour employer une expression vulgaire, manquait absolument dans le menu; si l'on n'avait pas eu Mes Beau-pères, une charmante comédie de MM. Najac père et fils, et le Livre bleu, de Labiche, qui ont beaucoup fait rire, on se serait presque ennuyé.

» Cela ne diminue en rien le talent de Baron, cet inimitable successeur de Jolly, que nous nous ferons toujours un plaisir d'applaudir. »

Les journaux d'Angers publient la lettre suivante, datée de Combrée, 29 juin :

« Un bien triste accident vient de jeter la consternation sur notre petit bourg si tran-

quille. Deux jeunes gens de dix-huit à vingt ans, grands pensionnaires au collège, se sont noyés hier soir dans notre mince rivière, où, de mémoire d'homme, pareil malheur n'était arrivé. L'un d'eux s'exerçait à nager, trop près d'une petite excavation; ayant voulu prendre pied il glissa sur la pente, appela son camarade excellent nageur à son secours, le saisit de ses deux bras crispés, et tous les deux sont restés là où des centaines de personnes avaient accoutumé de prendre des bains. Les secours les plus empressés, les soins les plus dévoués du médecin, rien n'y a fait.

» Voilà deux familles excellentes, l'une d'Angers, l'autre de Mans, plongées dans un deuil cruel, ainsi que la grande institution de Combrée. »

L'un des jeunes gens dont nous apprenons ainsi la mort soudaine, dans de si tristes circonstances, est le jeune Camille Des Brosses, fils unique de M. Ch. Des Brosses, d'Angers.

THOUARS.

Le Thouarsais raconte que lundi dernier, vers 7 heures 1/2 du soir, M. Dianous, ingénieur au chemin de fer de Niort à Montreuil-Bellay, était à son bureau, sur le territoire de la commune de Luzay, lorsqu'un tâcheron entra à l'improviste; ajustant M. Dianous avec un revolver, il lui demanda de l'argent en le menaçant de lui « casser la tête. » M. Dianous se précipita sur le mal-facteur et lui arracha son arme; puis, avec l'aide d'un autre tâcheron, il mit l'individu à la porte.

L'agresseur a pris la fuite et une instruction est commencée.

NIORT.

Un terrible accident est arrivé samedi matin, vers sept heures et demie. Une jeune fille de 16 ans, M^{lle} Martineau, étendait du linge à une fenêtre de grenier d'une maison située passage Candie, entre la rue des Halles et la rue du Soleil. Cette jeune fille s'était penchée sur un appui en bois, qui se brisa : la malheureuse tomba alors d'une hauteur d'une douzaine de mètres sur le pavé.

Elle est venue se broyer la tête sur un escalier en pierre. La mort a été presque instantanée.

NANTES.

Dans une lettre adressée à l'Espérance du Peuple, nous remarquons ce passage :

« Parmi les hurleurs de Marseillaise et de : Vive la République! j'ai remarqué notamment un lycéen de dix-huit à vingt ans, brun de peau et de cheveux, qui se distinguait par la frénesie démoniaque de ses ejaculations; il était entouré d'un groupe nombreux de jeunes blancs-becs qui opinaient naturellement du bonnet et surenchérisaient même sur ses basses provocations.

» Décidément, l'élément universitaire fournit de bien tristes sujets; c'est à y renoncer tout-à-fait. »

A Nantes, la fermentation continue. Avant-hier soir, Jacques Guidoux, ouvrier à l'usine Godillot, suivait la Grand'rue dans un état de surexcitation qui ressemblait à un accès de folie furieuse. Il rencontra M. Perraud, négociant, s'élança sur lui et lui porta plusieurs coups. Vint ensuite un prêtre, qui passa sans s'occuper du prévenu; mais celui-ci se porta vivement à la rencontre du prêtre en criant : « Oh! canaille, oh! crapule, il faut que je te croque, il faut que je te mange. »

Cette scène se passait devant le magasin d'un honorable commerçant, M. Carimalo, qui ne voulut pas laisser maltraiter un prêtre. Il fit des observations à Guidoux; celui-ci, au lieu de tenir compte de conseils aussi sages, se jeta sur M. Carimalo, en disant : « Tu m'empêche de frapper ce calotin, tu vas payer pour lui. » Et Guidoux, se jetant sur M. Carimalo, lui porta plusieurs coups de pied dans le ventre et mit ses vêtements en pièces.

Deux agents de police étant survenus furent aussi frappés, et comme ils se disposaient à conduire Guidoux au poste, celui-ci se coucha par terre et refusa de marcher.

Cet individu a comparu hier devant le tribunal correctionnel, sous l'inculpation de rébellion, de coups et blessures.

L'ecclésiastique, pratiquant largement l'oubli des injures, n'a pas porté plainte.

Le tribunal a condamné Guidoux à 16 fr. d'amende et deux mois de prison.

On lit dans Paris-Journal :

« C'est un devoir pour la droite sénatoriale d'interpeller le ministre de l'intérieur sur les étranges agissements de son subordonné, le préfet de Nantes, en matière de procession. Des lettres nous arrivent de cette grande ville, et confirment ce que nous avions dit : les troubles ont continué; autour de toutes les églises, on a vu la même bande de cinquante ou cent individus, jamais davantage, hurlant la Marseillaise pour étouffer les chants religieux et visiblement connue de la police. Un agent a pourtant commis une méprise : il a mis la main au collet d'un forcené qui s'était glissé jusqu'au porche de l'église Saint-Nicolas, et montrait le poing, en vomissant mille injures, au prêtre officiant à l'autel. Mais alors le commissaire central est intervenu et a commandé à cet agent de lâcher prise, en le traitant de maladroit.

» Est-ce assez clair ? »

RENNES.

La souscription pour le maintien des écoles des Frères à Rennes dépasse aujourd'hui 400,000 fr.; la 37^e liste atteint, en effet, le chiffre de 400,440 fr. 15.

Faits divers.

Un incendie s'est déclaré avant-hier à Marseille au musée d'histoire naturelle, palais Longchamp, par suite de l'imprudence des plombiers.

Les dégâts sont évalués à 450,000 francs. L'immeuble seulement a souffert. Les collections avaient été démenagées.

Une épidémie de fièvre typhoïde s'étant déclarée dans le 40^e de ligne en garnison à Privas (Ardèche), les troupes vont être installées sous la tente aux environs de la ville.

Une étrange maladie, apportée par un marin en congé, sévit à Castelginet, à dix kilomètres de Toulouse. Les médecins consultés ne se prononcent pas, le mal présente tous les caractères de la lèpre et est très-contagieux. Beaucoup de personnes sont atteintes. La commune est mise en quarantaine; le conseil d'hygiène de Toulouse doit se rendre sur les lieux. Les habitants sont très-effrayés par ce nouveau fléau.

On annonce la mort à Londres de M^{me} de Caters-Lablache.

M^{lle} Lablache, fille du célèbre artiste, avait, après son mariage avec le baron de Caters, renoncé au théâtre, mais elle chantait volontiers dans les concerts et au profit des œuvres de bienfaisance.

Dans ces dernières années, M^{me} de Caters-Lablache s'était adonnée au professorat. Son fils, un sportsman bien connu, fait courir sous le nom de baron Louis.

Voici, à coup sûr, un bon marcheur. Un jeune avocat de Grenoble vient de gagner le pari suivant :

72 kilomètres à pied, en douze heures de temps, sans arrêt. Il l'a gagné de 55 minutes. Il a par conséquent marché à raison de 6 kilomètres 3/4 à l'heure.

Un dentiste est en train d'extraire une molaire à un de ses clients, qui pousse des cris aigus.

— Ne criez donc pas comme ça ! dit l'opérateur avec des larmes dans la voix.

— Oui ! je comprends, dit le patient, vous souffrez de me voir souffrir.

— Non, ce que j'en dis, c'est pour les voisins.

— Ça les dérange ?

— Si ce n'était que cela !... Mais ça leur ôte la confiance.

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

